

## L'Edito de février 2024...

Il était une fois, une Fourmi heureuse et productive qui tous les jours arrivait de bonne heure à son travail. Elle passait toute sa journée à travailler dans la joie et la bonne humeur, poussant même la chansonnette. Elle était heureuse de travailler et son rendement était excellent mais, malheur, elle n'était pas pilotée par un manager!

Le Frelon, PDG de l'entreprise, considérant qu'il n'était pas possible que la situation puisse perdurer, créa un poste de manager pour lequel il recruta une Coccinelle avec beaucoup d'expérience. La première préoccupation de la Coccinelle fut d'organiser les horaires d'entrée et de sortie de la Fourmi. Elle créa également un système de compte-rendu et de fiches navettes.

Très vite, il fallut engager une secrétaire pour l'aider à préparer les dossiers et le reporting, si bien qu'elle recruta une Araignée qui mit sur pied un système de classement et qui fut chargée de répondre au téléphone. Pendant ce temps là, la Fourmi heureuse et productive continuait de travailler, travailler, travailler. Le Frelon, PDG de l'entreprise, était ravi de recevoir les rapports de la Coccinelle, si bien qu'il lui demanda des études comparatives avec graphiques, indicateurs et analyse de tendance. Il fallut donc embaucher un Cafard pour assister le manager et il fallut acheter un nouvel ordinateur avec une imprimante.

Assez vite, la Fourmi heureuse et productive commença à baisser de rythme et à se plaindre de toute la paperasserie qui lui est dorénavant imposée. Le Frelon, PDG de l'entreprise, considéra qu'il était temps de prendre des mesures. Il créa donc le poste de chef de service pour superviser la Fourmi heureuse et productive.

Le poste fut pourvu par une Cigale qui changea tout le mobilier de son bureau et qui demanda un nouveau fauteuil ergonomique ainsi qu'un nouvel ordinateur avec écran plat. Seulement, avec plusieurs ordinateurs, il fallut aussi installer un serveur réseau.

Le nouveau chef de service ressentit rapidement le besoin de recruter un adjoint afin de préparer un plan stratégique de pilotage ainsi que le budget de son nouveau service. Pendant ce temps-là, la Fourmi était de moins en moins heureuse et de moins en moins productive.

"Il va nous falloir bientôt commander une étude sur le climat social", dit la Cigale. Mais, un jour, le Frelon, PDG de l'entreprise, en examinant les chiffres, se rendit compte que le service dans lequel la Fourmi heureuse et productive travaille n'était plus aussi rentable qu'avant. Il eut donc recours aux services d'un prestigieux consultant, M. Hibou, afin qu'il fasse un diagnostic et qu'il apporte des solutions.

Pour 500.000 €, le Hibou fit une mission de trois mois dans l'entreprise à l'issue de laquelle il rendit son rapport : "il y a trop de personnel dans ce service". Le Frelon, PDG de l'entreprise, suivit ses recommandations et ... licencia la Fourmi!

Bien évidemment, toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existé serait purement fortuite et ne pourrait être que le fruit d'une pure coïncidence. En revanche, je n'en dirai pas autant des faits.

## **Sommaire !**

---

1 - Contractuels – un pansement sur l'hémorragie des suppressions d'emplois

2 - Un an de comité social d'administration et de formation spécialisée – le bilan

3 - Le coin lecture

4 - La protection sociale complémentaire obligatoire à venir

5 - La Chandeleur

*Nouvelle rubrique :)*

6 - Juridex – le FIPHFP, KESAKO ?

# Charlie la Fronde

## Le journal de ta section 78

### **CONTRACTUELS :**

#### **UN PANSEMENT SUR L'HÉMORRAGIE DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

En 2023, la DDFIP 78 a recruté pas moins de 9 postes contractuels, sans compter les PACTES, les jeunes volontaires au service civique (VSC), les stagiaires, etc.

#### *Un contractuel c'est quoi ?*

Une version low-cost du fonctionnaire pour combler les postes restés vacants après mutations des titulaires et affectations des stagiaires : moins bien payé, emploi précaire de 1 ou 3 ans, peu voire pas formé (non, nos métiers ne s'apprennent pas en moins d'une semaine), souvent sans expérience professionnelle donc corvéable à merci et qui parfois ne terminent leur contrat quand ils ont une proposition de salaire plus avantageuse dans le privé.

#### *Mais quelle est la différence avec un PACTE ou un VSC ?*

Un agent PACTE est un cadre C recruté pour une durée de 12 mois, renouvelable 1 fois et qui devra être titularisé au final. Âgé de moins de 29 ans sans diplôme ou de 45 ans au moins s'il se trouve en situation de chômage longue durée, il sera en alternance avec plusieurs semaines de formations ENFIP. Il est rémunéré à hauteur du SMIC Fonction Publique soit environ 1 400 € nets.

Un VSC ne coûte que 620 € nets/mois à l'État, et effectue 24 à 48 h/semaine pour un contrat

de 6 à 12 mois. Étant volontaire, entre 16 et 25 ans, il est recruté sans condition de diplôme et ne nécessite aucune formation métier pour être envoyé au front et « assurer un accueil de qualité aux usagers ».

#### *Et les stagiaires dans tout ça ?*

Ils perçoivent une gratification de 4,35 €/heure si la durée de leur stage est de 2 à 6 mois, en deçà, pas certains qu'ils touchent quoique ce soit...

#### *N'oublions pas les vacataires !*

Même s'ils ne sont là que pour quelques semaines pour accomplir une tâche ponctuelle. Ils ne bénéficient pas des dispositions applicables aux contractuels de la fonction publique (congrés, formations, indemnités de fin de contrat, etc)... ils devront s'armer de patience pour recevoir leur rémunération et leur attestation de service fait, qui leur permettra de pointer à France Travail.

Ne vous fourvoyez pas, au-delà de l'argument du développement de l'attractivité de la DGFIP, les contractuels sont bien souvent recrutés pour masquer les suppressions d'emploi endémiques dans des services en souffrance.

Après tout, c'est encore une trentaine de postes toutes catégories confondues qui seront supprimés en 2024 dans les Yvelines et notamment dans les services où ont été recrutés ces contractuels.

#### **ON VOUS RECRUTE, ON VOUS EXPLOITE ET AU REVOIR !**

**ET LE POSTE SERA-T-IL REMPLACÉ ? AH BAH NON, IL ÉTAIT DÉJÀ SUPPRIMÉ !**

## UN AN DE CSA ET DE FS

### *Le Comité social d'administration local : première bougie*

La loi du 06/08/2019 de la transformation de la fonction publique a supprimé les comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

C'est chose faite, les CTL, CHSCT, et CAP ont pris fin le 31/12/2022.

L'instance unique CSA (Comité Social d'Administration), qui comprend le CSAL (Comité Social d'Administration Local) et la FS (Formation spécialisée), a été mise en place dès le 01/01/2023.

Le règlement intérieur a été présenté aux Organisations syndicales en Décembre 2023. Un règlement intérieur que Solidaires n'a pas voté, qui prive encore davantage les représentants du personnel de droits dans la droite ligne de la loi du 6 août 2019.

Les sujets abordés en instance portent sur le budget, le compte de gestion, le plan de formation professionnel, les fusions, restructurations et fermetures de postes, les emplois, la campagne déclarative, les emplois et le conseil médical.....

Quel bilan tirer après un an de fonctionnement:  
- Est ce que le CSAL fonctionne mieux que le CTL?  
NON

- Est ce que les représentants du personnel sont plus écoutés, entendus?

NON

-Est ce que les sujets sont mieux documentés?

NON

-Est ce que le dialogue est plus constructif?

NON

Seule notre combativité, notre investissement, notre connaissance du terrain donne du sens à notre participation aux instances. Toutes les remontées du terrain, que vous nous ferez parvenir, enrichiront les débats et seront moyens de défense de votre outil de travail.

### *La Formation Spécialisée - formation particulière du CSA*

Solidaires Finances Publiques 78 constate, que, après un an d'existence, la formation spécialisée du CSAL n'a pas la consistance du CHSCT inter-directionnel qui enrichissait les débats parfois houleux mais souvent fructueux.

Le nombre d'instances a drastiquement diminué, de surcroît elles n'ont pas permis des échanges aussi productifs que ceux du CHSCT Inter-directionnel.

Il est nécessaire que les instances soient prévues sur une journée entière, quel que soit le prévisionnel de l'ordre du jour. Il est nécessaire de mieux travailler les ordres du jour en concertation avec les représentants du personnel.

De plus en plus d'agents de la DDFIP 78, vont mal : physiquement, psychologiquement. Et leurs conditions de travail n'y sont pas étrangères, liées aux trop nombreuses suppressions d'emplois et autres transferts.

Bien loin des images souriantes dans Ulysse et des messages béats dans Alizé, la réalité dont nous témoignons ici est loin d'être idyllique. Ce n'est pas nous qui l'affirmons : c'est vous qui nous le dites par les fiches de signalement, le DUERP, le nombre de visites médicales et les témoignages.

Solidaires Finances Publiques affirme qu'il faudrait d'abord écouter tous les agents et leur laisser le temps d'intégrer les réformes pour ensuite utiliser leur savoir – faire afin qu'ils puissent traiter au mieux les missions qui leur sont confiées.

Solidaires Finances Publiques 78 juge que :

- Il n'est pas possible de continuer à agir dans la vie professionnelle de manière totalement désaffectée, qu'il faut traiter les situations individuelles avec les moyens nécessaires pour répondre aux problématiques posées.
- Il faut reconnaître l'investissement des personnels et savoir leur exprimer cette reconnaissance qui doit passer par des paroles, des actes, de la rémunération et des perspectives.
- L'administration a le devoir d'assurer la santé et la sécurité des agents et qu'elle doit mettre en œuvre tous les moyens pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions pour un service public de qualité.

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 78, FIDÈLE AU MANDAT QUE VOUS NOUS AVEZ DONNÉ AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, CONTINUERA À DÉFENDRE À TRAVERS VOUS LE SERVICE PUBLIC DONT VOUS ÊTES LES PILIERS.**

## LE COIN LECTURE...

Dans ce numéro de février, nous vous proposons une sélection de livres de bandes dessinées, non pas du type Astérix ou Lucky Luke, mais d'un genre totalement différent où les auteurs mettent en image des classiques de la littérature selon leur imagination et leur sensibilité, une lecture pour toutes et tous.

- « L'ENFER DE DANTE » de Paul et Gaëtan Brizzi, selon ». Le Monde, c'est un sommet graphique. 160 pages.
- « Don Quichotte de la Manche » de Paul et Gaëtan Brizzi où vous verrez le héros attaquer des moulons en croyant voir des montres. 200 pages.

Dans une autre rubrique, plus politique ou sociale, pour adulte, vous pourrez découvrir :

- « La folle histoire de la mondialisation » de Enzo et Isabelle Bensidoun, pour une BD savante, drôle et didactique. 245 pages.
- « Algues vertes » de Inès Learud et Pierre Van Hove. L'enquête réalisée de la journaliste du révéla l'existence des algues vertes mortelles en Bretagne liées à la pollution. 160 pages.
- « A mourir dans les bras de ma nourrice » de Mark Eacersall Henri Scala Raphaël Pavard. Magistral portrait de femme, Fatoumata élevant seule ses trois filles au cœur d'une cité de la drogue en France. Primé pour sa force au festival de la BD d'Angoulême. 104 pages.

## LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

### OBLIGATOIRE

La protection Sociale Complémentaire (PSC) est une nouvelle compétence ministérielle, née de la loi d'août 2019 (Loi de Transformation de la FP ou « loi Dussopt »). L'article 40 de cette loi autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance sur l'organisation et le financement de la PSC des agents publics.

### *Vers la fin du modèle mutualiste de la Fonction Publique ?*

En février 2021, l'ordonnance « De Montchalin » a mis fin au Référencement (l'ancien dispositif de PSC depuis un décret de 2007) dans toute la fonction publique, au plus tard en 2026. Le référencement de la MGEFI choisie par le ministère ayant une valeur contractuelle, il reste valable jusqu'en fin 2024. Cette décision de l'ex-ministre de la FP était accompagnée de deux mesures :

- le versement de 15 € par mois à compter de janvier 2022
- le choix de copier le système privé depuis 2016 avec l'imposition du « contrat groupe » issu du privé (dont les principaux défauts sont l'exclusion des retraités et le choix d'un panier Santé minimum)

**DÉSORMAIS, CHAQUE MINISTÈRE EST DÉSORMAIS DÉSIGNÉ PAR LA LOI COMME « EMPLOYEUR PUBLIC » EN CHARGE DU CHOIX D'UN « CONTRAT GROUPE » OBLIGATOIRE POUR LES ACTIFS ET DOIT PARTICIPER À 50 % AU FINANCEMENT DE LA COTISATION DE LA PARTIE SANTÉ.**

### *Un modèle mutualiste affaibli dans la FP, mais encore vivace aux Finances*

La DGAFP a réuni le 5 décembre 2023 le deuxième comité de suivi (COSUI) de l'accord PSC en santé dans la FPE après qu'une première réunion se soit tenu le 15 mai dernier.

Solidaires Finances Publiques a notamment combattu les points suivants :

#### - Des cotisations des enfants trop élevées :

En propos liminaires, Solidaires FP a rappelé que la règle de calcul de la cotisation des enfants bénéficiaires pourrait conduire à des niveaux de tarification supérieurs à ceux des contrats actuels. Pour Solidaires FP, le niveau de cotisation des enfants doit être revu à la baisse.

#### - La solidarité entre revenus :

Notre organisation a rappelé que la solidarité devait s'exercer aussi entre les différents niveaux de revenus au travers de la détermination du montant des cotisations. Solidaires FP a ainsi rappelé que le blocage par le verrou du PMSS (Plafond Mensuel de Sécurité Sociale fixé à 3864 € pour 2024) dans le calcul de la part solidaire payé par chaque agent était inconvenable et qu'une solidarité indiciaire plus importante était nécessaire ! Nous demandons donc le déplafonnement et le calcul de la part solidaire sur la totalité de la rémunération.

Pour la DGAFP, il n'est pas question de revenir sur le PMSS qui verrouille la solidarité indiciaire.

#### - Le couplage des garanties santé/prévoyance :

Solidaires FP avait exprimé le choix d'un contrat unique permettant ainsi de mieux faire jouer les solidarités.

Pour le représentant de la DGAFP, si les accords ministériels peuvent prévoir des dispositions en matière de prévoyance, les marchés viseront à conserver l'autonomie entre santé et prévoyance. Mais leur mise en place est encore à l'étude pour savoir s'ils seront limités en un seul lot (santé et prévoyance) ou deux lots séparés.

Le champ de la négociation en prévoyance au plan ministériel concernera les garanties additionnelles qui seront proposées à chaque agent de la FPE.

## *Calendrier de mise en œuvre*

S'agissant du basculement vers le nouveau régime, la DGAFP garantit que cela se fera sans trou dans la couverture des agents. Les nouveaux régimes en santé et en prévoyance devraient être mis en place simultanément. La DGAFP prévoit de travailler début 2024 sur le régime transitoire en matière d'invalidité notamment sur les aspects complémentaires avec un GT en janvier.

## *Et les retraités ?*

**Les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain.** Ils peuvent adhérer à la PSC, certes, mais à leurs frais exclusifs et leurs cotisations augmenteront fortement. Solidaires FP a dénoncé à nouveau l'injustice originelle d'avoir refusé que l'employeur leur verse un seul centime, remettant en cause ainsi la solidarité intergénérationnelle.

S'agissant des ex agents retraités de la FPE, il est prévu des campagnes d'information collectives par vague dans la mesure où elles ne peuvent faire l'objet d'un ciblage individuel.

Solidaires FP a suggéré que différents canaux soient employés (mails, courriers postaux,...).

Elles seront organisées une fois les opérateurs retenus et les dates d'entrée en vigueur du nouveau régime arrêtées. La DGAFP confirme que les retraités auront un an pour adhérer éventuellement au nouveau contrat après la date de sa mise en place et une fois cette information reçue.

Un travail en lien avec l'IRCANTEC va être fait pour les non titulaires dont le dernier employeur serait la FPE.

S'agissant de la détermination du montant de la cotisation des retraités, la DGAFP a indiqué que celles et ceux qui seront en retraite avant la mise en place du nouveau régime bénéficieront des mesures de plafonnement de leur cotisation mais subiront une forte augmentation de leurs cotisations : de 100 % à 150% de la cotisation d'un actif échelonnés sur les 5 premières années à partir de leur date de départ en retraite et pour atteindre à l'âge de 75 ans le plafond de 175 % de la cotisation d'un actif.

En fin de réunion, le sous directeur des politiques sociales est revenu sur le niveau de cotisation des enfants qui est pour lui intégré dans l'architecture du régime. Et de fait, pour la DGAFP, les termes de l'accord ne sont pas ouverts à modifications. Ce régime fait donc l'impasse à ce stade sur la solidarité au plan familial, ce qui avait pourtant clairement revendiqué par la plupart des organisations syndicales dont Solidaires FP, dès le départ des négociations.

Concernant les questions de rente éducation et de la part complémentaire en invalidité, un groupe de travail du CSFPE devrait être convoqué en février prochain. La transcription du décret sur la prévoyance devrait se faire d'ici le mois d'avril.

**L'OBJECTIF DE SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE RESTE UN RÉGIME UNIVERSEL ET SOLIDAIRE AVEC UNE COUVERTURE À 100% EN SANTÉ COUPLÉE AVEC LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE.**

## LA CHANDELEUR

Si la chandeleur se résume à la dégustation des crêpes, elle a pour origine les fêtes païennes, célébrant le retour de la lumière, supplantées par le christianisme, annonçant la Lumière divine.

### LE PAGANISME

Déjà les Celtes organisaient des fêtes le 1er février en hommage à la déesse Brigit. Les paysans portant des flambeaux en procession faisaient le tour des champs pour demander à la déesse de fertiliser leurs terres pour les semailles et les récoltes à venir.

Vers la mi février, les romains avaient aussi une fête païenne. Appelée les Lupercales, ces cérémonies avaient aussi pour fondement la purification de la nature à la fin de l'année romaine et de l'hiver. Cette fête avait lieu en hommage à Faunus (donnant faune), le dieu de la nature et de la fertilité, appelé aussi Lupercus. Février, c'est le retour de la lumière avec les jours qui commencent à s'allonger et c'est une forme de purification après les ténèbres de l'hiver, d'ailleurs en latin le verbe februaire a le sens de purifier. Les romains déambulaient dans les rues avec des torches symbolisant l'épi de blé et Cérès la déesse de l'agriculture, des moissons et de la fertilité. Le flambeau de Cérès, la « festa candellarum » (d'où le mot candélabre), la fête des chandelles, symbolise la victoire de la lumière sur les ténèbres de l'hiver. Il rappelle la victoire de Cérès, dans la mythologie grecque, qui obtint de Pluton, le gardien des morts et des Enfers, que sa fille décédée puisse ressortir des enfers à

la lumière du jour durant les six mois de la belle saison d'une l'année.

### LA CHRÉTIENTÉ

Afin d'éradiquer les fêtes païennes, à la fin du Vème siècle, alors que le christianisme est devenu la religion officielle de l'Empire romain, le pape Gélase 1er aurait utilisé la Bible qui rapporte un événement 40 jours après Noël (soit le 2 février après le 25 décembre) qu'est la présentation de Jésus au Temple de Jérusalem, c'est à dire la «Lumière pour éclairer les nations païennes» (cantique de Siméon). Par cela, ce pape aurait instauré des processions chrétiennes avec des chandelles bénies à l'église. A Constantinople, l'empereur Justinien a établi le 2 février la fête de l'Hypapante (fête orthodoxe signifiant « la rencontre »).

### LA CRÊPE

Mais la crêpe dans tout ça ? D'aucuns voient dans la forme ronde et dorée de la crêpe le symbole du soleil dont la lumière va croissante. Ce serait aussi, par l'utilisation festive de la farine de l'année précédente, la volonté de marquer l'espoir d'une récolte abondante de blé lors de la nouvelle saison suite aux semailles d'hiver. Un geste pour « forcer » la nature à être généreuse en utilisant abondamment la farine issue de son blé de l'année passée.

### QUELQUES PROVERBES

A la Chandeleur, le jour croit d'une heure.

A la Chandeleur, l'hiver se meurt ou prend vigueur.

Si point ne veut de blé charbonneux, mange des crêpes à la Chandeleur.



## LE FIPHFP - KESAKO ?

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP)** est un acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique. Il apporte des réponses concrètes et efficaces dans le champ de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Son action concerne les trois Fonctions publiques :

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- le **recrutement** et l'insertion professionnelle,
- la **formation** et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- le **maintien dans l'emploi** des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle,
- l'**accessibilité de l'environnement numérique**.

### LE FIPHFP et l'Accessibilité numérique

Avec la création en octobre 2021 d'une commission de l'accessibilité numérique, le FIPHFP renforce son action en faveur l'accessibilité numérique pour réduire les difficultés que certaines personnes porteuses de handicaps physiques, mentaux ou cognitifs peuvent rencontrer.

### Le FIPHFP et l'aménagement du poste de travail

Chaque situation de handicap est différente et peut nécessiter, au regard du poste de travail, un aménagement pour permettre une insertion et un parcours professionnel équitables. Si le handicap survient ou s'aggrave chez un agent, le FIPHFP intervient également dans le maintien dans l'emploi.

L'intervention du FIPHFP en matière de maintien dans l'emploi et d'aménagement de poste concerne les actions suivantes :

- études et bilans de compétences,
- formation,
- aménagements et adaptation du poste de travail,
- aides aux trajets (professionnels ou domicile/travail),
- changement éventuel de poste.

Dans ce cadre, l'accompagnement du FIPHFP prend la forme de :

- versements d'**aides financières**,
- **mise à disposition de compétences** d'organismes partenaires,
- **diffusion d'informations**,
- Financement des **aides techniques**.

# Charlie la Fronde

Le journal de ta section **78**

## **Le FIPHFP - Favoriser l'insertion et le parcours professionnel par la formation**

Son intervention concerne l'ensemble du parcours : intégration, maintien dans l'emploi, accompagnement... Il s'agit de mettre en place des parcours de formation spécifiques, d'adapter la formation au handicap ou encore de développer la formation professionnelle.

Il finance directement des formations destinées à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap :

- formation individuelle qualifiante ou diplômante spécifique au handicap,
- formation à la fonction de tuteur,
- formation, information et sensibilisation collective des personnels susceptibles d'être en relation avec les travailleurs en situation de handicap.

## **Le FIPHFP et le Recrutement**

Le recrutement au sein de la Fonction publique fonctionne d'une façon spécifique. Les personnes en situation de handicap peuvent accéder à l'emploi public de trois façons :

- par la **voie de droit commun** : le **concours**, dont les épreuves peuvent être aménagées (avec un financement du FIPHFP)
- via un **recrutement sous contrat**, avec une possibilité de titularisation au bout d'une année,
- par la voie de **l'apprentissage** accessible tout au long de la vie pour les personnes en situation de handicap.

Le FIPHFP aide l'employeur en amont du recrutement et une fois la personne en poste en finançant :

- son accueil (sensibilisation de l'environnement professionnel notamment),
- l'aménagement de son poste de travail,
- les formations complémentaires éventuelles.

**POUR EN SAVOIR PLUS ou être assisté dans vos démarches, n'hésitez pas à nous demander de l'aide. Nous avons une représentante au sein de cette commission qui pourra vous apporter toutes ses connaissances**

# Charlie la Fronde

Le journal de ta section **78**

**Ta Section Locale...**

**Pourquoi se syndiquer ...**

**Secrétaire de section :**  
Isabelle Wenger Artz : 06.81.78.54.69

**Secrétaires adjointes:**  
Natalina Bussola : EDR- contact par courriel

Magali Bouvet : 01.30.87.40.29  
Gaëlle Murail : 01.34.57.30.80

**Trésorière :**  
Carole Delande : 01.34.94.16.52

*La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !*

*Partant de là, le fait d'adhérer à Solidaires Finances Publiques est un acte fort, une manière de se faire entendre, d'être reconnu, écouté, consulté, entendu.*

SECTION :

## Bulletin d'adhésion 2024

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



**IDENTIFIANTS**

N° DIGRIP (5 chiffres)  N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage  Prénom

NOM de naissance  Date de naissance

Cadre :  Grade :  Echelon :  Date de prise de rang :

Informations professionnelles	Informations personnelles
Service : <input type="text"/>	Adresse perso. : <input type="text"/>
Site : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Temps partiel : <input type="text"/>	<input type="text"/>
@ <input type="text"/>	@ <input type="text"/>
☎ <input type="text"/>	☎ <input type="text"/>
<small>Ces informations sont obligatoires.</small>	<small>Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur <a href="http://solidairesfinancespubliques.org">solidairesfinancespubliques.org</a></small>

Montant de la cotisation →